

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction de la mer Sud océan Indien

Dzaoudzi, le 24 septembre 2014

Unité territoriale de Mayotte

Nos réf. : 146/UTM/2014

Vos réf. : -

Affaire suivie par : Nicolas de ROLAND

nicolas.de-roland@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 02 69 63 82 73 – Fax : 02 69 60 31 39

Courriel : utm-dmsoi@developpement-durable.gouv.fr

ACCUSE DE RECEPTION

(arrêté ministériel du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer)

L'administrateur principal des affaires maritimes, chef de l'unité territoriale de Mayotte, conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 mai 1995, accuse réception de la déclaration de manifestation nautique du 9 septembre 2014 déposée par :

Association des Croiseurs Hauturiers de Mayotte

- Manifestation : CHARLIE TANGO CUP ;
- Type de manifestation : Régate amicale Open ;
- Nombre de participants : 15 voiliers ;
- Date : le 27 septembre 2014 ;
- Point de départ : rade de Dzaoudzi ;
- Parcours : suivant le plan joint avec la demande ;
- Point d'arrivée : mouillage de Dzaoudzi ;
- Horaires : départ : 9h20 ; fin : 15h30.

Prescriptions particulières

- L'organisateur définira les limites météorologiques au-delà des quelles la manifestation sera annulée. Il surveillera l'évolution des conditions météorologiques sur zone et disposera d'un dispositif d'interruption ou d'adaptation de l'épreuve ;
- L'organisateur informera le PC sauvetage SECMAR (téléphone : 02 69 62 16 16 ou VHF 16) ainsi que la capitainerie du port de Dzaoudzi (officier d'astreinte : 02 69 60 46 00 / VHF 12) du début et de la fin de la manifestation ;
Sera également confirmé le canal VHF utilisé par les moyens assurant la sécurité (canal 69) ;

Une veille permanente du canal 12 devra être assurée compte tenu des routes qui couperont le chenal des barges et des amphidromes ;

- Aucun caractère de privilège n'est accordée aux navires participants à la manifestation en dehors des dispositions générales du RIPAM (règle 9b). Les dispositions de l'arrêté préfectoral n°273/RG/SG/RG du 22 octobre 1979 demeurent applicables ;
- L'organisateur disposera sur zone d'une embarcation à moteur (« NYAMBA TITI », DI D54877) ;
- Moyens nautiques : les participants assurent leur propre sécurité ;
- Moyens terrestres : siège de l'ACHM (02.69.60.20.09) ;
- Moyens de radiocommunication :
 - entre organisateur et concurrents : VHF canal 69 + GSM (06.39.69.35.35),
 - entre organisateur et moyens assurant la sécurité : VHF canal 69 + GSM.

conformément à la déclaration.

Dans l'hypothèse du déclenchement d'une alerte, les communications s'effectueront conformément aux instructions :

- Mise en alerte de l'organisation SECMAR sur le canal 16 ou par téléphone (02.69.62.16.16) puis utilisation du canal de dégagement indiqué par celui-ci ;
- **Jusqu'à la prise en charge effective de la coordination des secours par l'organisation SECMAR, l'organisateur assure la coordination de secours.** Une liste nominative des participants sera tenue à la disposition de l'organisation SECMAR.



L'administrateur principal des affaires
maritimes,
Chef de l'unité territoriale de Mayotte

Serge CHIAROVANO

Copies: chrono – dossier – PC AEM – capitainerie du port – SIDPC

Comité de course

VHF canal 69

GSM : 06.39.69.35.35

Fixe : 02 69 60 20 09

Samedi 27 sept 2014

	horaires	Hauteurs
PM	5h29	3.65
BM	11h42	0.45

Ligne de départ

Entre les deux coffres de la marine nationale
(Occupés par le remorqueur... au Sud
Coffre blanc marqué NIBS. au Nord)

1 cardinale ouest de dzaoudzi
A laisser sur bâbord

2 L'îlot Boué
à contourner en le laissant sur tribord

3 L'îlot Bouzi
à contourner en le laissant sur tribord à
l'extérieur des marques de la réserve

4 Coffre du STM
1^{er} coffre rencontré en visant le chantier du STM
...Barge Salama 1..... à laisser sur
babord

1 cardinale ouest de Dzaoudzi
A laisser sur tribord

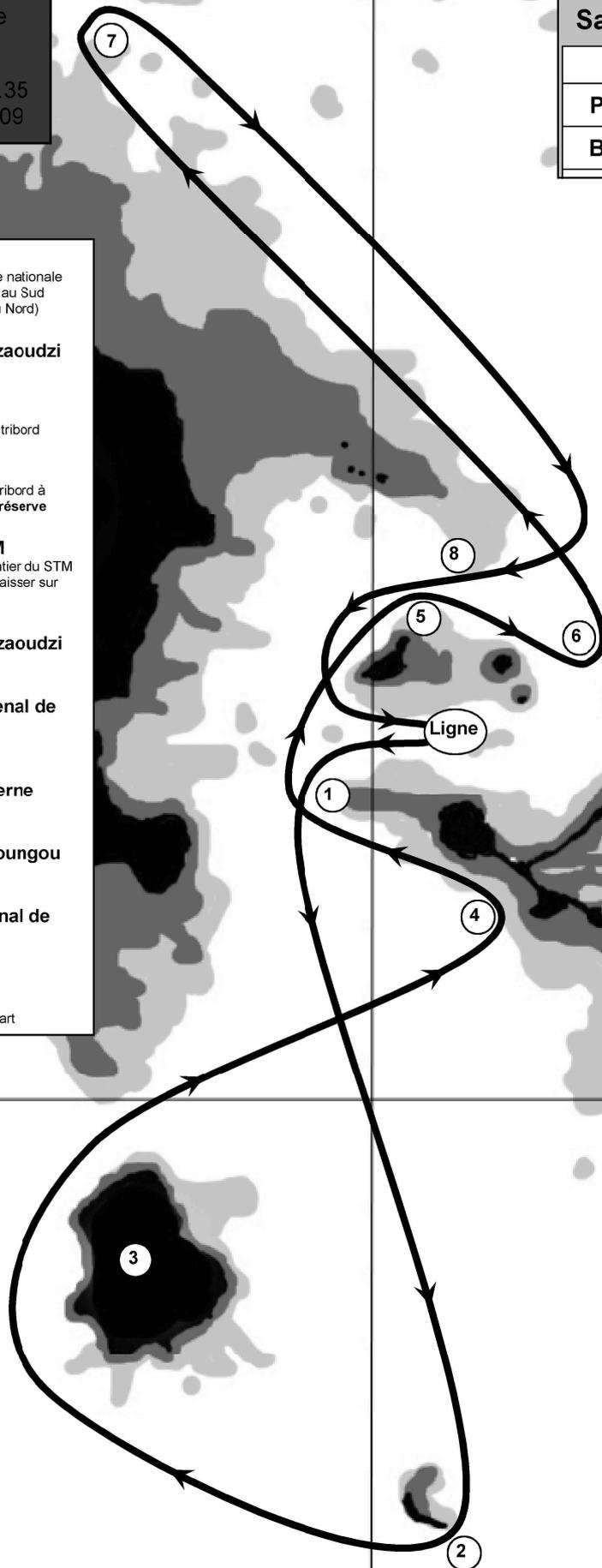
**5 Bouée rouge du chenal de
Mamoudzou**
A laisser sur tribord

6 Coffre du Jules Verne
A laisser sur babord

7 Cardinale Nord de Koungou
A laisser sur tribord

**8 Bouée verte du chenal de
Mamoudzou**
A laisser sur tribord

Ligne d'arrivée
Identique à la ligne de départ



Départ
9 h 20